



So Dog So Cat

Prestataire de services animaliers professionnel certifié

Tel: 07.69.42.26.18 Mail: sodogsocat@outlook.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE– So Dog So Cat

So Dog So Cat est l'appellation commerciale sous le nom duquel Laura HERISSON, propose ses services à toute personne morale ou physique. L'entreprise est régie par le statut de la micro entreprise, son numéro de Siret est le 833 775 281 00029.

Permanence téléphonique: Du lundi au samedi de 9h à 19h. Répondeur en cas d'indisponibilité, contact par SMS à privilégier.

So Dog So Cat intervient en qualité de prestataire de services auprès des animaux domestiques et déclare détenir tous les agréments obligatoires pour exercer à titre professionnel auprès de ces animaux:

- attestations de connaissances n°2017/9788-431d et n°2017/a9a3-7d20
- Certificats de capacité relatif aux activités liées aux animaux de compagnie: activité déclarée auprès de la DDPP de la Gironde sous le n°2017-8244
- Premiers Secours Animalier Niveau 1 n°PSCF1/2017-1090 et n°PSCF1/2017-1091
- Premiers Secours Animalier Niveau 2 n°PSCF2/2018-0035 et n°PSCF2/2018-0036

Au niveau légal, So Dog So Cat s'engage à:

- respecter les lois et réglementations envers l'animal pour son bien-être
- se conformer aux législations réglementant l'exercice de la profession et la protection des animaux domestiques
- ne pratiquer aucun acte vétérinaire
- être couverte par une assurance responsabilité civile professionnelle

Pour la sécurité de votre domicile, So Dog So Cat s'engage à:

- être les seules utilisatrices des clés que vous nous aurez confiées
- ne jamais se faire accompagner d'une tierce personne sans votre autorisation
- garder confidentielles toutes les informations concernant votre logement ou vous-même
- ne jamais aller dans les pièces ou utiliser des objets ou équipements qui ne sont pas en rapport avec notre activité
- refermer à l'identique les portes, alarme, portail et fenêtres en quittant votre domicile
- vous signaler toute anomalie constatée dans votre logement



So Dog So Cat

Prestataire de services animaliers professionnel certifié

Tel: 07.69.42.26.18 Mail: sodogsocat@outlook.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE– So Dog So Cat

ANIMAUX

Pour toutes les prestations, les animaux doivent être à jour de leurs vaccins, identifiés par puce électronique ou par tatouage comme l'impose l'article 276-2 du Code rural et régulièrement traités contre les vers, les puces et les tiques, afin d'éviter tout risque de contamination. Le carnet de santé mis à jour et la carte d'identification devront être confiés à So Dog So Cat pendant la durée de la garde. Tout document obligatoire non fourni au premier jour de la garde annule le contrat.

En cas de besoin, So Dog So Cat se chargera de faire les achats nécessaires au bon déroulement de la prestation, les frais restant à la charge du propriétaire (livraison à domicile + produits achetés).

En cas de traitement médical de votre animal So Dog So Cat s'en tiendra strictement à l'ordonnance du vétérinaire, et ne peut pas être tenu pour responsable des problèmes de santé découlant de la prise du traitement prescrit ou de l'aggravation de l'état de l'animal.

Si l'animal venait à être malade ou blessé, le client s'il n'est pas joignable, donne tout pouvoir au prestataire pour faire soigner l'animal le plus rapidement possible en le conduisant chez son vétérinaire habituel ou chez le vétérinaire de garde le plus proche. En ultime recours, et si le client n'est pas joignable après plusieurs tentatives de prise de contact, celui-ci autorise le vétérinaire à euthanasier son animal si cet acte est la seule alternative aux souffrances subies. Dans ces deux cas, les frais éventuels engagés (transport + vétérinaire) restent à la charge du client et celui-ci s'engage à rembourser le prestataire sur présentation des justificatifs, sauf si la responsabilité du prestataire venait à être engagée.

Responsabilité (article 1385 du code civil): Si des incidents surviennent durant la garde d'un animal, c'est la personne en charge de la garde au moment des faits qui est responsable de ces incidents. Cette responsabilité subsiste, même si l'animal s'échappe ou s'égare. L'assurance "responsabilité civile", incluse dans la plupart des contrats multirisques habitation, couvre les dommages que l'animal peut causer à des tiers, dans le cadre d'une prestation gratuite. Cette garantie n'est plus acquise, lorsque la prestation est effectuée moyennant rémunération. Il est donc important, dans ce cas, de demander une extension de garantie à son assureur ou de souscrire à une assurance spécifique.

So Dog So Cat déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de l'assureur Cani Assur. Cependant, vous êtes tenus d'être assurés personnellement pour votre animal.

Conformément à la réglementation, les chiens de 1ère et 2ème catégories doivent obligatoirement être en règles, et seront muselés et tenus en laisse lors des promenades. Le client mettra à la disposition du prestataire:

- le carnet de santé à jour ainsi que la carte d'identification de chaque animal concerné
- Une muselière adaptée
- Le certificat d'assurance en état de validité au nom du propriétaire de l'animal et précisant que le détenteur provisoire du chien est garanti
- Le permis de détention délivré par le Maire de la commune où le détenteur de l'animal réside
- L'attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canin, ainsi que sur la prévention des accidents.

So Dog So Cat se réserve le droit de refuser de prendre en charge un animal qui se révélerait être agressif ou trop craintif; ou atteints d'une maladie grave et/ou contagieuse.

Sans nouvelle du propriétaire, un animal non repris à la date prévue au contrat sera considéré comme abandonné et So Dog So Cat pourra engager des poursuites pour abandon.



So Dog So Cat

Prestataire de services animaliers professionnel certifié

Tel: 07.69.42.26.18 Mail: sodogsocat@outlook.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE– So Dog So Cat

PRESTATIONS

Un premier rendez-vous, appelé la pré-visite, est établi avant toute nouvelle prestation afin de créer un premier contact et un lien de confiance avec vous et votre animal.

Lors de cette rencontre, So Dog So Cat prendra connaissance de vos consignes et des habitudes de votre animal, nous signerons un contrat de garde et vous nous réglerez les 50% d'acompte validant la réservation de nos services.

Vous nous confierez vos doubles de clés à ce moment-là et nous vous les restituerons à la fin de la prestation selon les modalités convenues au préalable. A noter que si vous choisissez la remise en main propre, un supplément de 5€ vous sera demandé pour les frais de déplacement. Vous avez néanmoins la possibilité de laisser à So Dog So cat vos doubles de clés à l'année lorsque les prestations sont régulières.

Par la suite, pour les mêmes prestations et dans les mêmes conditions, les formalités administratives peuvent être réalisées par mail, la pré-visite devenant facultative.

Visites à domicile: So Dog So Cat se déplace à votre domicile, une ou plusieurs fois par jour, afin de sortir votre animal, le nourrir, le soigner, lui tenir compagnie et veiller à son bien-être et à sa sécurité. En restant dans son environnement habituel, votre animal ne subira aucun stress dû au changement.

L'alimentation, la litière, les médicaments sont toujours pris en charge par le propriétaire.

Les visites pour les chiens n'ayant pas d'accès libre à l'extérieur seront au minimum de 3 par journée d'absence totale du propriétaire, afin que les animaux puissent faire leurs besoins.

La durée d'intervention ne peut être inférieure à 30min ou 1h selon la prestation choisie, la prestation commence à l'arrivée du prestataire au domicile et se termine au départ de celui-ci.

So Dog So Cat décline toute responsabilité:

- en cas de fugue ou de vol d'un animal ayant accès à l'extérieur (balcon, jardin, etc...) et en cas de mort naturelle (vieillesse, maladie, etc...)
- pour les dégâts éventuels occasionnés à votre domicile par vos animaux lors de leur garde
- si un problème survient lors de la garde alors qu'une tierce personne a accès à votre domicile

Promenades: Nous venons à votre domicile pour prendre votre chien en charge et vous le restituer. Son collier, sa laisse et sa muselière si besoin, seront mis à disposition de So Dog So Cat.

So Dog So Cat s'engage à respecter le rythme de votre animal, à ramasser ses déjections, à lui fournir à boire aussi souvent que nécessaire et à respecter vos consignes.

La promenade pourra être écourtée si les conditions météorologiques ne sont pas adaptées au bon déroulement de cette dernière (pluie abondante, orage, grosse chaleur...)

Chaque promenade sera effectuée en laisse ou en longe. So Dog So Cat possède de grandes longues permettant aux chiens une liberté de mouvement pour se détendre, courir et jouer.

Néanmoins si vous souhaitez que votre chien soit promené en libre (sans laisse), cela reste possible sous certaines conditions: lieu et situation adéquates, animal obéissant avec un excellent rappel, autorisation (dans le contrat) complétée par vos soins. Nous ne pourrions alors pas être tenus responsables de la perte de votre animal.

Taxi animalier: So Dog So Cat s'engage à transporter l'animal dans les règles de sécurité et d'hygiène les plus strictes d'un endroit à un autre, selon les indications de son propriétaire.

Pour les rendez-vous chez le vétérinaire, au salon de toilettage ou autres, la première demi-heure d'attente est gratuite. Chaque quart d'heure supplémentaire sera facturé.

Nous n'effectuons aucun transport sur des distances supérieures à 65 kms.

Un devis sera établi en fonction de la distance parcourue, calculée sur Mappy gps ou Waze pour le trajet le plus rapide.

Les papiers de votre animal devront être confiés à So Dog So Cat pour toute la durée du trajet.



So Dog So Cat

Prestataire de services animaliers professionnel certifié

Tel: 07.69.42.26.18 Mail: sodogsocat@outlook.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE– So Dog So Cat

INFORMATIONS TARIFAIRES

Les tarifs en vigueur figurent dans le tableau transmis par mail et sur le site internet sodogsocat.com dans la rubrique: tarifs. Ils sont indiqués en euros.

So Dog So Cat se réserve le droit de modifier ses tarifs, étant toutefois entendu que le prix figurant dans la grille tarifaire le jour de la commande sera le seul applicable au client.

Du fait du statut d'auto-entrepreneur et conformément à l'article 293B du Code général des impôts, la TVA est non applicable.

Les tarifs comprennent: les frais de dossier et de gestion, les charges liées au fonctionnement de l'entreprise, les charges sociales et impôts, l'assurance responsabilité civile professionnelle, ainsi que les frais de déplacement jusqu'au domicile.

Une majoration de 5 € / prestation sera applicable le **dimanche**

Une majoration de 8 € / prestation sera applicable les **jours fériés** (hors Noël et Nouvel An).

Une majoration de 200 % / prestation sera applicable les **24 et 25 décembre, et les 31 décembre et 1er janvier**.

So Dog So Cat accepte les paiements en espèces, en chèque bancaire et par virement. Le client devra s'acquitter au minimum de 50% de la somme totale des prestations à la signature du présent contrat afin de valider la réservation et s'acquitter du solde dans un délai maximum de 7 jours à compter de la fin de la garde. Les forfaits devront être réglés intégralement à la signature du présent contrat.

En cas d'annulation par le client, si celle-ci intervient moins de 15 jours avant le début de la prestation, l'acompte versé au moment de la réservation resteront acquis à So Dog So Cat.

Si l'annulation intervient moins d'une semaine avant le début de la prestation, votre acompte sera encaissé et la totalité du solde demandé sauf cas exceptionnel (hospitalisation, décès de l'animal, etc...), un justificatif pourra être demandé.

Un devis gratuit et sans engagement est fourni à toute personne en faisant la demande. Ce devis est valable pendant une durée de 1 mois.

Pour toute demande urgente (- de 48h avant le début de la prestation), une majoration forfaitaire de 15€ sera appliquée.



So Dog So Cat

Prestataire de services animaliers professionnel certifié

Tel: 07.69.42.26.18 Mail: sodogsocat@outlook.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE– So Dog So Cat

NOS ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Pour la relation de confiance que nous souhaitons avec chacun de nos clients, So Dog So Cat s'engage à:

- mettre toute notre expérience et nos connaissances au service du bien-être de votre animal
- être à l'écoute de vos besoins pour vous proposer des services correspondants au mieux à vos attentes
- effectuer une pré-visite à votre domicile afin de faire connaissance avec vous et votre animal. A cette occasion, nous signerons un contrat de garde et vous nous confierez vos clés
- pour chaque prestation, vous devrez accepter les conditions réglementaires et signer un contrat (contenant la fiche client, le service demandé, le tarif et l'acompte versé) ainsi que les conditions générales de vente
- respecter les prestations définies lors de la pré-visite ainsi que, dans la mesure du possible, les plages horaires prévues (matin – midi - soir)
- accepter les annulations jusqu'à 15 jours avant le début de la prestation, en deça votre acompte sera encaissé. Si l'annulation intervient moins d'une semaine avant le début de la prestation, votre acompte sera encaissé et la totalité du soldé demandé (sauf cas exceptionnels: hospitalisation, maladie, décès..)
- ne jamais annuler une garde réservée (contrat signé et acompte versé) sauf en cas d'extrême urgence: catastrophe naturelle, manifestation, maladie, risques pour notre sécurité...)
- en cas de maladie ou blessure apparues au cours de la prestation, So Dog So Cat s'engage à en avvertir au plus vite le propriétaire et à présenter l'animal chez un vétérinaire si nécessaire (le vétérinaire référent sera toujours privilégié quand cela est possible)

En contrepartie, le client et propriétaire de l'animal confié à So Dog So Cat s'engage à:

- fournir la nourriture et la litière de son animal en quantité suffisante. En cas de besoin, So Dog So Cat se chargera de faire les achats nécessaires au bon déroulement de la prestation, les frais engendrés restant à la charge du propriétaire et devront être remboursés dans les 7 jours à compter de la fin de la garde;
- remettre une ordonnance vétérinaire récente pour tout traitement devant être donné à son animal
- fournir un collier ou un harnais en bon état et de taille adaptée à son chien pour les prestations de balade
- avertir So Dog So Cat de tous les problèmes de santé de son animal
- en cas d'urgence, le propriétaire autorise So Dog So Cat à emmener son animal, le plus rapidement possible, chez un vétérinaire. Le propriétaire sera prévenu dès que son animal aura été pris en charge médicalement. Si le propriétaire reste injoignable et que la situation nécessite une prise en charge rapide, le propriétaire autorise So Dog So Cat et le vétérinaire à prendre toutes les décisions nécessaires pour mettre en place les soins d'urgence
- rembourser à So Dog So Cat tous les frais vétérinaires estimés nécessaires à la bonne santé et à la sauvegarde de l'animal, dans un délai maximum de 7 jours à compter du rendez-vous vétérinaire, sur présentation des justificatifs
- régler le solde dû à So Dog So Cat dans un délai d'une semaine maximum à compter du dernier jour de garde
- respecter les dates prévues dans le contrat de garde. En cas de prolongement de séjour, le règlement supplémentaire se fera lors du retour du propriétaire. A noter que So Dog So Cat se réserve le droit de rejeter cette prolongation si l'entreprise se trouve dans l'incapacité de la réaliser, dans la mesure où elle n'était pas prévue lors de la signature du contrat.
- nous prévenir de votre retour à votre domicile lors des gardes de plusieurs jours, afin que les animaux ne restent pas seuls en cas de retour différé dû à un contre-temps (annulation de train ou de vol par exemple)